



Séance du jeudi 28 mars 2024

Nombre de délégués :
titulaires
- Présent(e)s : 12 (dont 1 DS)
- Pouvoirs : 4
- Excusé(e)s : 6
- Absent(e)s non excusé(e)s :

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars 2024, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon, dûment convoqué le 15 mars 2024, s'est réuni à 14 h 00 à la Salle du Savoir à Simandres, sous la présidence de M. BOULUD Michel, Président.

Présent(e)s :

ABELLAN Tim ; BLANC Maurice (suppléant GAT Thierry) ; BOULUD Michel ; CARRAS Lilian ; GAMET Christian ; IBANEZ Raphaël ; JULLIEN Bernard ; ROCAVIVES Jean-Luc ; ROSET Patrick ; SAUZE Jean-Luc ; SCOTTI Mattia ; VARIGNY Nicolas.

Pouvoirs :

BALLESIO Pierre donne pouvoir à Michel BOULUD ; BONNEFOY Mireille donne pouvoir à ROCAVIVES Jean-Luc ; CHONE Jean-Philippe donne pouvoir à GAMET Christian ; SUBRA Cécile donne pouvoir à VARIGNY Nicolas

Excusé(e)s :

ATHANAZE Pierre ; DEHAN Nathalie ; EDERY Michèle ; GIROMAGNY Véronique ; GROSPERRIN Anne ; HUMBERT Claude

Absent non excusé :

Délibération N°2024-008 du comité syndical	Objet : Approbation des comptes de gestion 2023
---	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-31,
Vu les comptes de gestion 2023 du budget principal assainissement, du budget annexe du SPANC, du budget annexe GEMAPI et du budget annexe des Compétences Complémentaires à la GEMAPI établis par Monsieur le comptable public,
Vu le bureau du 15 mars 2023,

Le Président expose :

- Les résultats globaux des comptes de gestion s'établissent ainsi que suit :

Budget principal de l'assainissement :

	DEPENSES		RECETTES		TOTAL
	Prévues	Réalisées	Prévues	Réalisées	
Section de FONCTIONNEMENT	1 580 181.83€	841 779.84€	1 580 181.83€	821 230.67€	-20 549.17€
Section d' INVESTISSEMENT	700 782.82€	300 701.79€	700 782.82€	337 287.59€	+36 585.80€

Excédent total de l'année 2023 : + 16 036.63 €

Budget annexe du SPANC :

	DEPENSES		RECETTES		TOTAL
	Prévues	Réalisées	Prévues	Réalisées	
Section de FONCTIONNEMENT	22 736.45€	9 650.94€	22 736.45€	19 256.00€	+9 605.06€
Section INVESTISSEMENT	2 000.50€	406.00 €	2 000.50€	0,00€	-406.00€

Excédent total de l'année 2023 : + 9 199.06 €

Budget annexe GEMAPI :

	DEPENSES		RECETTES		TOTAL
	Prévues	Réalisées	Prévues	Réalisées	
Section de FONCTIONNEMENT	688 676.89€	582 253.44€	688 676.89€	528 743.62€	-53 509.82€
Section d' INVESTISSEMENT	433 891.97€	118 523.52€	433 891.97€	69 712.73€	-48 810.79€

Déficit total de l'année 2023 : - 102 320.61 €

Budget annexe Compétences Complémentaires à la GEMAPI :

	DEPENSES		RECETTES		TOTAL
	Prévues	Réalisées	Prévues	Réalisées	
Section de FONCTIONNEMENT	432 100.00€	128 033.46€	432 100.00€	434 412.01€	+306 378.55€
Section d' INVESTISSEMENT	798 526.16€	668 376.98€	798 526.16€	479 645.52€	-188 731.46€

Excédent total de l'année 2023 : + 117 647.09 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstentions : 0

- **APPROUVE** les comptes de gestion 2023 du budget principal assainissement, du budget annexe du SPANC, du budget annexe GEMAPI et du budget annexe des Compétences Complémentaires à la GEMAPI tels que présentés ci-dessus.

Télétransmise en Préfecture le
Affichée le
Certifiée exécutoire le

Pour extrait conforme au registre,

Michel BOULUD
Président


